SPIE

SPIE Sud-Ouest

Direction MIDI-PYRENEES GRAND TOULOUSE

70 chemin de Payssat - ZI Montaudran
BP 34056
31029 TOULOUSE Cedex 4

Téléphone : +33 (0)5 61 36 77 77

www.spie.com

REÇU LE 22 DEC. 2010
17926

REGLEMENT A ADRESSER A ; SPIE Sud-Ouest
BP 64121
31030 TOULOUSE Cedex 4
accompagné du présent coupon

EUR

FACT. N° : AEC06/10608447 413651 004
MONTANT : *******10465.00 FACT

FACTURE

S	Date	N° Facture	Compte Entreprise		
	20/12/10	AEC06/10608447	413651	004	AEC06

201494	10	02	11	OP0433 F01-VSI	

Marché ou Commande : du 25/11/10
LETTRE DE COMMANDE

Débiteur :
URBASER ENVIRONNEMENT
1140 AVENUE ALBERT EINSTEIN
BP 51

34935 MONTPELLIER CEDEX 09
FRANCE
FR10484595574

Destinataire de la facture :
URBASER ENVIRONNEMENT

ROUTE DU QUAI MINERALIER
ZI FOS SUR MER
LIEU-DIT CABAN SUD
13270 FOS SUR MER CEDEX
FRANCE

Terme contractuel :

Facture

Conditions de paiement :

Par virement SG TLSE LABEGE
30003 02110 No 00025716030/05
A 30 jours Fin de mois le 10 suivant

Objet : TRAVAUX ELECTRIQUES SUITE A INCENDIE

Pour renseignements demander SVP A.GATEFAIT / M.JALFRE 05-61-36-77-44

DATE D'ECHEANCE 10/02/11

		DÉSIGNATION	MONTANT	TOTAL
		MONTANT HT DES TRAVAUX REALISES SUIVANT DETAIL CI-JOINT	8750.00	
		TOTAL H.T.		8750.00
		TVA 19.60%		1715.00
		TOTAL T.T.C.		10465.00

DIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE CINQ EUROS

A défaut ou sous réserves des conditions de règlement fixées contractuellement entre les parties, les conditions suivantes s'appliqueront de plein droit - Délai de règlement de la présente facture : 30 jours suivant l'exécution de la prestation, - Taux d'escompte en cas de paiement anticipé : Euribor 3 mois du 1er jour ouvré du trimestre en cours (Date de facture) prorata temporis, - Taux de pénalité en cas de retard de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal au lendemain de l'échéance de la facture.

Imputation :	
Analytique :	
Echéance :	
Bon pour accord :	
Bon à Payer :	
Saisi :	Koko :
Commentaires :	

Pour les marchés français de travaux immobiliers, la TVA mentionnée sur la facture est acquittée sur encaissement et ne peut être déduite, s'il y a lieu, par le Maître d'Ouvrage qu'après règlement du montant correspondant (application du Code Général des Impôts, notamment article 273).
En cas de litige, les Tribunaux de Toulouse seront seuls compétents.

SPIE

SPIE Sud-Ouest

Direction MIDI-PYRENEES GRAND TOULOUSE

70 chemin de Payssat - ZI Montaudran
BP 34056
31029 TOULOUSE Cedex 4

Téléphone : +33 (0)5 61 36 77 77

www.spie.com

REÇU LE 22 DEC. 2010

17925

REGLEMENT A ADRESSER A : SPIE Sud-Ouest
BP 64121
31030 TOULOUSE Cedex 4
accompagné du présent coupon

FACT. N° : AEC06/10608446 413651 003 EUR
MONTANT : €********1076.40 FACT

S	Date	N° Facture	Compte Entreprise		
	20/12/10	AEC06/10608446	413651	003	AEC06

	201494	10	02	11	OP0433 F01-VSI

Marché ou Commande : du 25/11/10
LETTRE DE COMMANDE

FACTURE

Débiteur :
URBASER ENVIRONNEMENT
1140 AVENUE ALBERT EINSTEIN
BP 51

34935 MONTPELLIER CEDEX 09
FRANCE
FR10484595574

Destinataire de la facture :
URBASER ENVIRONNEMENT

ROUTE DU QUAI MINERALIER
ZI FOS SUR MER
LIEU-DIT CABAN SUD
13270 FOS SUR MER CEDEX
FRANCE

Terme contractuel :

Facture

Conditions de paiement :

Par virement SG TLSE LABEGE
30003 02110 No 00025716030/05
A 30 jours Fin de mois le 10 suivant

Objet : CTM MARSEILLE - FOURNITURE MATERIEL ASI

Pour renseignements demander SVP A.GATEFAIT / M.JALFRE 05-61-36-77-44

DATE D'ECHEANCE 10/02/11

		DÉSIGNATION	MONTANT	TOTAL
		MONTANT HT DES FOURNITURES SUIVANT DETAIL CI-JOINT	900.00	
		TOTAL H.T.		900.00
		TVA 19.60%		176.40
		TOTAL T.T.C.		1076.40

A défaut ou sous réserves des conditions de règlement fixées contractuellement entre les parties, les conditions suivantes s'appliqueront de plein droit - Délai de règlement de la présente facture : 30 jours suivant l'exécution de la prestation, - Taux d'escompte en cas de paiement anticipé : Euribor 3 mois du 1er jour ouvré du trimestre en cours (Date de facture) prorata temporis, - Taux de pénalité en cas de retard de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal au lendemain de l'échéance de la facture.

MILLE SOIXANTE SEIZE EUROS QUARANTE CENTIMES

Imputation :	2ub
Analytique :	MD
Echéance :	
Bon pour accord :	
Bon à Payer :	
Saisi : V.D	20/01/11
Koko :	
Commentaires :	

Pour les marchés français de travaux immobiliers, la TVA mentionnée sur la facture est acquittée sur encaissement et ne peut être déduite, s'il y a lieu, par le Maître d'Ouvrage qu'après règlement du montant correspondant (application du Code Général des Impôts, notamment article 273).
En cas de litige, les Tribunaux de Toulouse seront seuls compétents.

SPIE

REGLEMENT A ADRESSER A : SPIE Sud-Ouest
BP 64121
31030 TOULOUSE Cedex 4
accompagné du présent coupon

EUR
FACT. N° : AEC06/11600277 413651 007
MONTANT : €********5740.80 FACT

REÇU LE 03 FEV. 2011
A 6009

SPIE Sud-Ouest

Direction MIDI-PYRENEES GRAND TOULOUSE

70 chemin de Payssat - ZI Montaudran
BP 34056
31029 TOULOUSE Cedex 4

Téléphone : +33 (0)5 61 36 77 77

www.spie.com

FACTURE

S	Date	N° Facture	Compte Entreprise		
	01/02/11	AEC06/11600277	413651	007	AEC06

	201494	10	04	11	OP0433 F01-VSI

Marché ou Commande : du 26/01/11
LETTRE DE COMMANDE No 333

Débiteur :
URBASER ENVIRONNEMENT
1140 AVENUE ALBERT EINSTEIN
BP 51

34935 MONTPELLIER CEDEX 09
FRANCE
FR10484595574

Destinataire de la facture :
URBASER ENVIRONNEMENT

ROUTE DU QUAI MINERALIER
ZI FOS SUR MER
LIEU-DIT CABAN SUD
13270 FOS SUR MER CEDEX
FRANCE

Terme contractuel :

Facture

Conditions de paiement :

Par virement SG TLSE LABEGE
30003 02110 No 00025716030/05
A 30 jours Fin de mois le 10 suivant

Objet : MODIFICATION PUISSANCE MOTEURS GROUPES HYDRAULIQUES BRS

Pour renseignements, demander SVP : A.GATEFAIT / M.JALFRE 05-61-36-77-44

DATE D'ECHEANCE 10/04/11

		DÉSIGNATION	MONTANT	TOTAL
		MONTANT HT DES TRAVAUX REALISES SUIVANT COMMANDE	4800.00	
		TOTAL H.T.		4800.00
		TVA 19.60%		940.80
		TOTAL T.T.C.		5740.80

A défaut ou sous réserves des conditions de règlement fixées contractuellement entre les parties, les conditions suivantes s'appliqueront de plein droit - Délai de règlement de la présente facture : 30 jours suivant l'exécution de la prestation, - Taux d'escompte en cas de paiement anticipé : Euribor 3 mois du 1er jour ouvré du trimestre en cours (Date de facture) prorata temporis, - Taux de pénalité en cas de retard de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal au lendemain de l'échéance de la facture.

CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS QUATRE VINGT CENTIMES

Imputation :	246
Analytique :	M
Echéance :	
Bon pour accord :	B.A
Bon à Payer :	8/02/11
Saisi :	Koko :
Commentaires :	

Pour les marchés français de travaux immobiliers, la TVA mentionnée sur la facture est acquittée sur encaissement et ne peut être déduite, s'il y a lieu, par le Maître d'Ouvrage qu'après règlement du montant correspondant (application du Code Général des Impôts, notamment article 273).
En cas de litige, les Tribunaux de Toulouse seront seuls compétents.
SAS au capital de 30 868 000 euros - 440 056 463 RCS Toulouse
Siège Social : 70, chemin de Payssat - ZI Montaudran - 31400 Toulouse
Siret 440 056 463 000 50 APE 4321A- N° TVA Intracommunautaire FR80440056463

SPIE

REÇU LE 03 FEV. 2011
19010

REGLEMENT A ADRESSER A : SPIE Sud-Ouest
BP 64121
31030 TOULOUSE Cedex 4
accompagné du présent coupon

EUR
FACT. N° : AEC06/11600276 413651 006
MONTANT : €********2272.40 FACT

SPIE Sud-Ouest

Direction MIDI-PYRENEES GRAND TOULOUSE

70 chemin de Payssat - ZI Montaudran
BP 34056
31029 TOULOUSE Cedex 4

Téléphone : +33 (0)5 61 36 77 77

www.spie.com

FACTURE

S	Date	N° Facture	Compte Entreprise		
	01/02/11	AEC06/11600276	413651	006	AEC06

	201494	10	04	11	OP0433 F01-VSI

Marché ou Commande : du 26/01/11
LETTRE DE COMMANDE No 334

Débiteur :
URBASER ENVIRONNEMENT
1140 AVENUE ALBERT EINSTEIN
BP 51

34935 MONTPELLIER CEDEX 09
FRANCE
FR10484595574

Destinataire de la facture :
URBASER ENVIRONNEMENT

ROUTE DU QUAI MINERALIER
ZI FOS SUR MER
LIEU-DIT CABAN SUD
13270 FOS SUR MER CEDEX
FRANCE

Terme contractuel :

Facture

Conditions de paiement :

Par virement SG TLSE LABEGE
30003 02110 No 00025716030/05
A 30 jours Fin de mois le 10 suivant

Objet : MODIFICATION INTRODUCTION ARRET D'URGENCE BRS 1 ET BRS 2

Pour renseignements demander SVP A.GATEFAIT / M.JALFRE 05-61-36-77-44

DATE D'ECHEANCE 10/04/11

		DÉSIGNATION	MONTANT	TOTAL
		MONTANT HT DES TRAVAUX REALISES SUIVANT COMMANDE	1900.00	
		TOTAL H.T.		1900.00
		TVA 19.60%		372.40
		TOTAL T.T.C.		2272.40

A défaut ou sous réserves des conditions de règlement fixées contractuellement entre les parties, les conditions suivantes s'appliqueront de plein droit - Délai de règlement de la présente facture : 30 jours suivant l'exécution de la prestation, - Taux d'escompte en cas de paiement anticipé : Euribor 3 mois du 1er jour ouvré du trimestre en cours (Date de facture) prorata temporis, - Taux de pénalité en cas de retard de paiement : 3 fois le taux d'intérêt légal au lendemain de l'échéance de la facture.

DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOUZE EUROS QUARANTE CENTIMES

Imputation :	
Analytique :	
Echéance :	
Bon pour accord :	
Bon à Payer :	
Saisi :	Koko :
Commentaires :	

B.A.

Pour les marchés français de travaux immobiliers, la TVA mentionnée sur la facture est acquittée sur encaissement et ne peut être déduite, s'il y a lieu, par le Maître d'Ouvrage qu'après règlement du montant correspondant (application du Code Général des Impôts, notamment article 273).
En cas de litige, les Tribunaux de Toulouse seront seuls compétents.